



Réunion commune RID/ADR/ADN

Du 10 au 13 septembre 2024 aura lieu à Genève, en Suisse, la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU.

Les discussions auront pour objet les propositions d'amendements pour les éditions 2027 du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), de l'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).

Ainsi, il sera notamment discuté :

- d'une éventuelle modification de la définition du gaz de pétrole liquéfié (GPL) afin de prendre en compte les produits issus de différentes sources, y compris ceux d'origine biologique ou renouvelable ;
- de nouvelles propositions de modification des règles concernant le transport de déchets de marchandises dangereuses. Il s'agira d'une part de clarifier les règles relatives au transport de déchets d'emballages non nettoyés contenant des résidus de marchandises dangereuses et d'autre part d'apporter des modifications visant à permettre l'estimation de la quantité de déchets présents dans tous les types de citernes.

En parallèle à la session plénière de la Réunion commune, le groupe de travail sur les citernes se réunira afin de procéder à un examen préliminaire des documents concernant les citernes.

Enfin, le groupe de travail sur les normes, qui se réunira avant la Réunion commune, rendra compte de ses conclusions lors de la session plénière.

Les décisions prises par la Réunion commune devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

La Réunion commune RID/ADR/ADN est conjointement organisée deux fois par an par le Secrétariat de l'OTIF et la division des transports de la CEE-ONU. Elle a pour but d'harmoniser les prescriptions du transport terrestre des marchandises dangereuses (rail, route, navigation intérieure). Pour ce faire, les expertes et experts examinent notamment les modifications provenant du Règlement type de l'ONU et les modifications spécifiques pour le transport terrestre.

